



INFORMED CONSENT FORM FOR INDIVIDUAL CHECK-INS WITH COUNSELOR:

Why a consent form?

In an effort to help students and families during the Distance Learning period and providing individual support to student wellness at home, Rochambeau needs to obtain parent/guardian written permission for **individual counselors check-ins** via electronic communications (video or/and audio) whether it is planned on a regular basis or occasional. Services include brief individual counseling or minor responsive intervention¹.

Confidentiality

In order to build trust with the child, the school counselor will keep information confidential with some possible exceptions. In some cases, the counselor is required by law to share information with parents/guardians, the child's teachers, and the administration on a need-to-know basis.

1. Reporting present or past child and/or elder abuse;
2. Expressed threats to oneself or of violence toward an ascertainable victim;
3. Where the student's mental or emotional state becomes an issue in a legal proceeding.

The counselors will always make students aware of these limits of confidentiality and will inform the child when there is a need to share specific information with others with others. If parents/guardians would like the counselor to share information with a third party (e.g. psychologist, pediatrician...) another release of information form must be signed.

Parents/guardians have a right to access student health/educational information and copies of health/educational records in accordance with the laws pertaining to the state in which the parent/guardian resides and the FERPA regulations.

Rochambeau utilizes secure, encrypted audio/video transmission software to deliver online services (Google Meet). In order to respect student's privacy, online work sessions will NOT be recorded by the school counselor. Also, parents/guardians agree that they will not record any part of the sessions either.

Withhold and withdraw of consent

Parents/guardians have the right to withhold or withdraw consent to the use of online work with the school counselors in the course of the care of their student at any time, without affecting their student's right to future care or online counseling.

¹ I understand that certain situations, including emergencies and crises, are inappropriate for audio-/video-/computer-based online services. If my student is in crisis or in an emergency, I should immediately call 9-1-1 or seek help from a hospital or crisis-oriented health care facility in my immediate area. Further resources are available on our webpage.



Benefits and risks

Working with the counselor online can significantly improve the emotional and social well being of students during this period of confinement away from school, however risks and consequences from working online exist and may lead to unanticipated feelings and change which might have an unexpected impact on the child.

How to organize the individual check-ins?

In order to respect student's privacy and confidentiality, the following measures must be put in place by both the school counselor and the student/family :

- Sessions will take place in a private area that is free of roommates, family members, children, etc. This applies for both the counselor and the student. This area cannot be a bedroom or bathroom for neither the counselor or the student
- Both the counselor and the student will utilize headphones and a microphone for the sessions to minimize the likelihood of inappropriate people hearing the contents of the session and minimize the risk of breach of confidentiality.
- In cases of phone calls, the school counselor will not use a personal phone number and will use their work number when possible. If using the work number is not possible, the school counselor will use an alternate method like Google Voice or *67

External referral

If the counselor believes that the child would be better served by another form of intervention (e.g., face-to-face services), the child will be referred to a mental health professional.

Certain situations, including emergencies and crises, are inappropriate for audio-/video-/computer-based online school counseling services. If the child is in crisis or in an emergency, the parent/guardian should immediately call 9-1-1 or seek help from a hospital or crisis-oriented health care facility in his or her immediate area. Further resources are available on our [webpage](#).



I, hereby, give my informed consent for my child:

(name of the child)

to participate in the use of online work services for the limited care modalities described herein and under the terms described herein. By my signature below, I hereby state that I have read, understood, and agree to the terms of this document.

Print Name

Phone & Email

Parent or Guardian Signature

Date



LE FORMULAIRE DE CONSENTEMENT (CONSENT FORM) POUR LES ENTRETIENS INDIVIDUELS AVEC LE SCHOOL COUNSELOR :

Pourquoi un formulaire de consentement ?

Afin d'aider les élèves et les familles pendant la période d'enseignement à distance et de fournir un soutien individuel à domicile pour le bien-être des élèves, Rochambeau doit obtenir l'autorisation écrite des parents/tuteurs pour toute rencontre individuelle de l'élève avec les *school counselors* via une communication électronique (vidéo et/ou audio), que cette communication soit régulière ou occasionnelle. Dans tous les cas, ces interventions individuelles doivent être de nature brève et/ou préventive mineure.

Confidentialité

Afin d'établir une relation de confiance avec les élèves, le *school counselor* doit maintenir la confidentialité des informations partagées. Toutefois, dans certaines situations d'urgence, le conseiller scolaire est tenu par la loi de partager les informations avec les parents/tuteurs, et/ou les enseignants de l'enfant, et/ou la direction selon les besoins exigés par la situation.

En particulier quand il s'agit des situations suivantes :

1. Signalement d'un cas de maltraitance présente ou passée d'un enfant et/ou d'une personne âgée ;
2. Menaces exprimées contre soi-même ou de violence envers une victime identifiable ;
3. Lorsque l'état psychologique ou émotionnel de l'élève devient l'objet d'une enquête dans une procédure judiciaire.

Les conseillers doivent expliquer aux élèves les limites de la confidentialité et informer l'enfant lorsqu'il est nécessaire de partager avec d'autres des informations spécifiques.

Si les parents/tuteurs souhaitent que le conseiller partage des informations avec une tierce personne (par exemple, un psychologue, un pédiatre...), un autre formulaire de partage d'informations (*Release of information*) doit être signé.

Les parents/tuteurs ont le droit d'accéder aux informations sur la santé/éducation de l'élève et aux copies des dossiers médicaux/éducatifs conformément aux lois de l'État dans lequel le parent ou le tuteur réside ainsi qu'à la loi FERPA.

Rochambeau utilise un logiciel de transmission audio/vidéo sécurisé et crypté pour fournir des services en ligne (MEET). Afin d'assurer le respect de la vie privée de l'élève, les séances de travail en ligne NE SONT PAS enregistrées. De leur côté, les parents/tuteurs s'engagent à ne pas enregistrer les séances.

Retrait du consentement

Les parents/tuteurs ont le droit de refuser ou de retirer à tout moment leur consentement à l'utilisation des services de prise en charge individuelle à distance des *school counselors*,



sans affecter le droit de leur enfant à des interventions ou à une prise en charge ultérieures.

Avantages et risques de l'intervention du *school counselor*

Travailler avec le conseiller en ligne peut améliorer considérablement le bien-être émotionnel et social de l'élève pendant cette période d'isolement. Cependant, les risques et les conséquences de la prise en charge en ligne existent et peuvent avoir chez l'enfant des conséquences inattendues.

Comment organiser les enregistrements individuels ?

Afin de respecter la vie privée et la confidentialité de l'élève, les mesures suivantes doivent être mises en place par le *school counselor* et l'élève/la famille :

- Les séances doivent avoir lieu dans un espace privé, sans membre de la famille, sans enfant, etc.
- Cet espace ne peut pas être une chambre ou une salle de bain. Ces recommandations s'appliquent aussi bien à l'élève qu'au conseiller.
- Le *school counselor* et l'élève utiliseront tous deux un casque audio et un microphone pour afin de minimiser la probabilité que des tiers entendent le contenu de la séance et réduire au minimum le risque de défaut de confidentialité.
- En cas d'appels téléphoniques, le *school counselor* n'utilisera pas son numéro de téléphone personnel, mais son numéro professionnel. Si l'utilisation du numéro professionnel n'est pas possible, le conseiller scolaire utilisera une autre méthode comme Google Voice.

Orientation vers un professionnel extérieur

Si le *school counselor* estime que l'enfant serait mieux servi dans le cadre d'une autre forme d'intervention (par exemple, des services en face à face), l'enfant sera orienté vers un professionnel de santé extérieur à l'établissement.

Certaines situations, notamment les urgences et les crises, ne se prêtent pas à des services fournis par les *school counselors* via un service audio/vidéo/informatique. Si l'enfant est en crise ou en situation d'urgence, le parent ou le tuteur doit immédiatement appeler le 9-1-1 ou demander de l'aide à un hôpital ou à un établissement de soins de santé en situation de crise dans sa région immédiate. D'autres ressources sont disponibles sur notre [page web](#).



Par la présente, je donne mon consentement éclairé pour mon enfant :

(nom de l'enfant)

de participer à l'utilisation des services de travail en ligne pour les modalités de prise en charge limitées et les termes décrits ci-dessus.

Par ma signature ci-dessous, je déclare par la présente avoir lu, compris et accepté les termes de ce document.

Nom en caractères d'imprimerie

Téléphone et courriel

Signature du parent ou du tuteur

Date